Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le
ID : 029-212901011-20220926-2022_09_30_05-DE

Commune de Landéda Aber wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 20 septembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 septembre 2022

EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU PORT DE L'ABER-WRAC'H SUR L'AIRE CYCLABLE

RAPPORT N°05-08/2022

Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le
ID : 029-212901011-20220926-2022_09_30_05-DE

Dans le cadre de l'aménagement de l'aire cyclable, il paraît judicieux d'y installer de l'éclairage public pour la sécurité des personnes utilisatrices des lieux.

Ainsi, dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LANDEDA afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Extension éclairage public	25 911,80 € HT
- Soit un total de	25 911,80 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF :	2 250,00 €
Financement de la commune :	
Extension éclairage public	23 661,80 €
Soit un total de.....	23 661,80 €

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d':

- Accepter le projet de réalisation des travaux : Extension Eclairage Public Port Aber Wrach - Aire des randonneurs

- Accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 23 661,80 €,

- Autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le
ID : 029-212901011-20220926-2022_09_30_05-DE

Commune de Landéda Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 22
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°**05-08/2022**
Réunion du 26 septembre 2022

EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU PORT DE L'ABER-WRAC'H SUR L'AIRE CYCLABLE

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,
Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Isabelle POULLAIN, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Italia BIANCHI-RAMEL, Pascale BIHANNIC

Absents :
Daniel GODEC donne procuration à Alexandre TREGUER
Philippe COAT donne procuration à Christine CHEVALIER
Hervé LOUARN donne procuration à Laurent LE GOFF
Martine KERFOURN donne procuration à Italia BIANCHI-RAMEL
Christophe ARZUR donne procuration à Pascale BIHANNIC

Monsieur Jean-Pierre GAILLARD a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Alexandre TREGUER, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal accepte le projet de réalisation des travaux : Extension Eclairage Public Port Aber Wrach - Aire des randonneurs.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 23 661,80 €.

Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le
ID : 029-212901011-20220926-2022_09_30_05-DE

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire, au nom et pour le compte à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le
ID : 029-212901011-20220926-2022_09_30_05-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT – MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	Procuration
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	Procuration
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	Procuration.

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwann	
KERFOURN Martine	Procuration
ARZUR Christophe	Procuration
BIHANNIC Pascale	Bihannic
BIANCHI RAMEL Italia	

Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le
ID : 029-212901011-20220926-2022_09_30_05-DE